



## COMMENT VENIR

### I – L'accès au CASC

L'accès au CASC se fait par l'entrée habituelle.

Un dispositif de circulation spécifique est fléché dans le bâtiment pour éviter les croisements. La sortie est prévue par la porte donnant sur la rampe d'accès au monument aux morts.

Une circulation spécifique est également mise en place pour l'accès aux salles de sport qui se fait sous la responsabilité des moniteurs.

### II l'organisation des séances

Toutes les activités sportives sont organisées par « séances » à horaires fixes annoncées sur le planning.

La participation aux séances implique une **réservation préalable obligatoire** sur le site internet du CSMF pour respecter les seuils de fréquentation fixés.

Les vestiaires et les douches n'étant pas accessibles les adhérents sont invités à se présenter au CASC **en tenue de sport**. (en cas d'impossibilité une zone de dépose des sacs de sport sera délimitée par des paravents dans le gymnase).

La serviette est obligatoire.

### III participation des adhérents aux mesures de sécurité sanitaire

Outre les mesures générales de prévention en vigueur au Ministère, les adhérents sont invités à respecter les consignes de protection sanitaire qui leur seront données par le moniteur qui les accompagnera pendant toute la séance.

Ils participeront à la désinfection des matériels qu'ils auront utilisés pendant la séance.